



inovaccess
GRENOBLE 2013

Imagine une ville
toute accessible

www.inovaccess-grenoble.com



Une ambition

«Offrir à toute personne, quel que soit son handicap ou sa déficience, une accessibilité globale et continue, de la cité à l'entreprise, sur un territoire urbain à forte densité d'emploi.»



> **286** hectares de surface totale du projet

> **708** entreprises concernées

> **8 261** salariés

Un projet pilote et exemplaire

Initié par l'Agefiph et mené en partenariat avec la Ville de Grenoble, le projet INOVACCESS vise à réaliser une action exemplaire en matière de continuité de l'accessibilité, de la cité à l'entreprise.

Pour la première fois en France, à cette échelle urbaine (trois quartiers couvrant 286 hectares) et sur un bassin d'emplois très dense, INOVACCESS va offrir une réponse concrète aux difficultés que rencontrent les personnes handicapées pour accéder à l'emploi, en créant les conditions d'une accessibilité continue Ville/Entreprise. En aidant les entreprises à rendre leurs locaux accessibles à tous, INOVACCES vise à faciliter le recrutement de personnes handicapées et offre aux entreprises des moyens supplémentaires pour satisfaire à leurs obligations légales.

Des engagements concrets

> L'Agefiph s'engage à mobiliser les moyens financiers de son programme complémentaire (à hauteur de 3 millions d'euros) pour faciliter la mise en accessibilité « tous handicaps » des entreprises privées, en ciblant prioritairement celles qui sont assujetties à l'obligation d'emploi (plus de vingt salariés). Elle prendra entièrement à sa charge la réalisation d'un « diagnostic accessibilité » pour chacune d'entre elles et participera selon des modalités adaptées à la réalisation d'éventuels travaux d'amélioration ou de mise en conformité.

> La Ville de Grenoble s'engage à réaliser les travaux nécessaires sur l'espace public pour assurer la continuité de la chaîne de l'accessibilité. Ces interventions seront réalisées dans le cadre de la programmation pluriannuelle des travaux d'accessibilité, et notamment des travaux ponctuels permettant l'accès aux PME et PMI.

Le périmètre du projet

Le projet s'étend sur trois quartiers contigus de la ville de Grenoble, non loin de la confluence du Drac et de l'Isère : un quartier accueillant de nombreuses activités industrielles et commerciales traditionnelles (Berriat), un quartier d'affaires moderne (Europole) et, enfin, un quartier en plein devenir regroupant des entreprises high tech et de nombreux instituts de recherche (Polygone scientifique - Presqu'île Drac Isère).

Le programme donnera lieu à trois tranches d'intervention

	avril 2010 > octobre 2010	septembre 2010 > juillet 2011	juin 2011 > décembre 2012
diagnostics	Tranche 1	Tranche 2 Tranche 3	
travaux		Tranche 1	Tranche 1 Tranche 2 Tranche 3

Un partenariat original

Initiateurs du projet, l'Agefiph et la Ville de Grenoble ont signé le 22 janvier 2010, une convention les engageant sur trois ans.

> **L'Agefiph** est un acteur central de la politique menée par les pouvoirs publics pour développer l'emploi des personnes handicapées. Partenaire du Service Public de l'Emploi, sa mission qui s'inscrit dans le cadre d'une convention d'objectifs signée avec l'Etat, vise à améliorer l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés en milieu ordinaire de travail, et à aider les entreprises privées à recruter et à conserver leurs salariés handicapés.

+ sur www.agefiph.fr

> **La Ville de Grenoble**, ville d'innovation scientifique et sociale, mène avec constance depuis 1995 une action déterminée et reconnue en faveur de l'accessibilité de tous à la cité. Illustrations de cette politique, l'adoption d'une "Charte pour une ville citoyenne et accessible à tous" (2004), la signature du premier contrat Territoire de Tourisme Adapté en Région Rhône-Alpes (2006), la vocalisation de son site internet (2008), ou, plus récemment, le lancement d'un Mois de l'Accessibilité et la mise en place d'une politique de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein de ses services.

+ sur www.grenoble.fr



L'implication de tous

La Ville de Grenoble et l'Agefiph s'engagent à mobiliser et fédérer autour de leur action tous les acteurs qui permettront d'atteindre l'objectif fixé. **Chacun doit y prendre sa place : le succès d'INOVACCESS en dépend.**

Les clés du projet :

> La mobilisation des acteurs publics et institutionnels

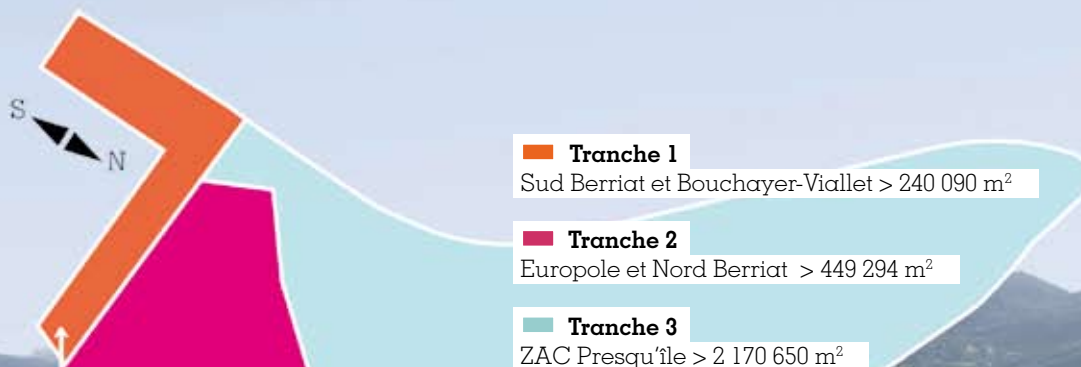
La contribution d'un certain nombre de partenaires institutionnels sera recherchée pour conforter le projet, dans la mesure de leurs compétences et de leurs moyens : à ce stade, sont pressentis les services déconcentrés de l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, Grenoble Métropole, le FIPHFP, les Chambres Consulaires et le SMTC.

> Le soutien des partenaires sociaux et associatifs

Représentants des employeurs et des salariés, et associations représentatives des personnes handicapées seront appelés à se mobiliser pour soutenir les initiatives des promoteurs du projet, et participer à sa réalisation.

> L'adhésion des entreprises

La volonté des entreprises concernées de s'engager dans la démarche pour concourir à l'objectif d'accessibilité continue du programme, en réalisant un diagnostic puis des travaux d'accessibilité constitue la condition *sine qua non* de son succès.



UN PROJET NOVATEUR

« Le projet INOVACCESS est fondé sur la double conviction que l'accès des personnes handicapées au travail en milieu ordinaire est une condition majeure de leur intégration pleine et entière à la société et que l'accessibilité à l'emploi se joue dans un chaînage cohérent d'espaces adaptés. »



L'accessibilité

Un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances

L'accessibilité est une démarche visant à réduire, et dans l'idéal à supprimer, les discordances entre les capacités, les besoins et les souhaits des personnes handicapées, et les composants physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement.

« L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap (...) la société, en s'inscrivant dans cette démarche, fait progresser également la qualité de vie de tous ses membres ».

Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées

Une exigence législative

La loi du 11 février 2005 a créé une dynamique nouvelle en faveur de l'accessibilité de « tous à tout ».

Deux aspects ont particulièrement été mis en avant :

1. **L'accessibilité pour tous, sans aucune exclusion**, que le handicap soit moteur, sensoriel, cognitif ou psychique.
2. **L'accessibilité de tous à l'ensemble de la chaîne des déplacements**. Pour la première fois, en proposant le concept de chaîne des déplacements, la loi appréhende de façon intégrée le cadre bâti, les espaces publics, la voirie, les systèmes de transport et leur inter modalité. L'enjeu est d'éliminer tout obstacle au cheminement et à la participation des personnes handicapées, quelle que soit leur déficience.

Développer une vraie qualité d'usage pour tous

Parce qu'elle améliore la qualité de vie et anticipe sur les conséquences sociales et économiques de l'allongement de l'espérance de vie, l'accessibilité bénéficie à tous les citoyens et, en particulier, aux plus vulnérables d'entre eux. Favoriser l'accessibilité des entreprises, de la voirie, des espaces publics, des transports, des logements et des bâtiments publics, c'est permettre aux personnes en situation de handicap de travailler, de participer à la vie sociale et culturelle et de se déplacer. **C'est développer une vraie qualité d'usage de la ville pour tous.**

CONTACT

Vous voulez en savoir plus sur le projet ou vous souhaitez nous soutenir ?
Merci de nous contacter : contact@inovaccess-grenoble.com

